

RESPECT DES RECOMMANDATIONS ÉMISES - COVID-19

Saint-Côme, le 8 janvier 2021 – Suite aux plus récentes directives émises par le Gouvernement du Québec, l’Hôtel de Ville demeurera fermé au public, et ce, minimalement jusqu’au 8 février prochain. Les appels téléphoniques et les courriels sont à privilégier. À l’instar des bureaux municipaux, le Vieux presbytère (Bureau d’Accueil Touristique) sera également fermé au public, mais joignable au 450 883-2730.

À cet effet, la Municipalité de Saint-Côme annule toutes les activités sportives intérieures prévues dans ses locaux, et ce, **jusqu’au 8 février prochain minimalement**.

La patinoire et l’anneau de glace demeurent accessibles tout en respectant la distance de 2 mètres entre les bulles familiales, et ce, en tout temps. Toutefois, l’accès à la patinoire est limité à 25 personnes à la fois. Il en va de même pour l’anneau de glace. Vous pouvez vous y rendre du lundi au vendredi de 15h à 19h, le samedi de 10h30 à 19h et le dimanche de 10h30 à 17h. Il est possible d’enfiler ses patins au sous-sol du Centre de Loisirs.

Un nouveau stationnement est mis à la disposition des quadistes, vous pouvez vous stationner au rond-point situé en haut de la 65^e Avenue. Étant donné le retour en classe des élèves, le stationnement derrière l’Hôtel de Ville ne doit pas être surchargé de façon à permettre la libre circulation des parents.

La Bibliothèque municipale est fermée, mais il est toujours possible d’emprunter des livres. Du lundi au mercredi, les citoyens peuvent envoyer leur demande de livre (titre) par courriel à biblio054@reseaubibliocqlm.qc.ca ou par téléphone en laissant un message au 450 883-2726, poste 7360 (*nom, numéro téléphone et titre demandé*). Le jeudi avant-midi, le bénévole prend les demandes, rappelle les gens pour confirmer que les livres demandés sont disponibles et prépare les commandes. Ensuite, les commandes sont apportées au Vieux presbytère où une autre procédure est suivie et encadrée afin de récupérer les volumes. Pour le retour des livres, les utilisateurs peuvent les déposer dans la chute de la porte avant de l’Hôtel de Ville.

Les séances du Conseil municipal se poursuivent via la plateforme Zoom, les séances sont enregistrées et par la suite intégrées au contenu du site Web municipal www.stcomelanaudiere.ca sous l’onglet *Municipalité – Ordre du jour – Séance ordinaire*.

Rappelons que le palier d’alerte 4 applique de manière ciblée des mesures plus restrictives. Consultez le site officiel afin de connaître les restrictions à respecter : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

-30-

Informations : Marie-Claude Couture, d.g.
Municipalité de Saint-Côme
450 883-2726, poste 7315

Source : Isabelle Venne, adjointe administrative
Municipalité de Saint-Côme
450 883-2726, poste 7302